



## probleme de regularisation d'indemnité journalières

Par **ucamart**, le **25/05/2013** à **10:44**

Mon mari est en arrêt depuis presque 1 an ; on d'abord cru à 2 infarctus et en fait c'était un ulcère grave, s'en est suivi une rupture du tendon du bras qui l'a amené à être opéré et à la suite de tout il est entré en dépression (à cause de tout ça et post-traumatique au dire du psy car ancien militaire de guerre)

son employeur a payé ses indemnités à 100% les 3 premiers mois, les 3 mois suivants rien car leur convention précise que la prévoyance ne prend le relais à concurrence de 75% qu'au 181 jour d'arrêt suivi; Pour cela mon mari a dû demander des explications car personne ne l'avait tenu au courant..... le 181<sup>e</sup> jour d'arrêt était le 9 mars or à ce jour mon mari n'a toujours rien reçu comme complément. Il s'en est inquiété, l'inspection du travail lui a dit que c'est l'employeur qui aurait dû faire le nécessaire et non à lui de s'inquiéter; cela fait plus d'une semaine qu'il a contacté son employeur pour trouver un arrangement mais ce dernier fait la sourde oreille; il a téléphoné 5 fois hier total pour s'entendre dire que le directeur était parti.....

Mon mari est très touché par cette attitude d'autant qu'il n'est pas en grande forme morale quel recours avons-nous s'il vous plaît  
merci beaucoup de votre réponse

Par **P.M.**, le **25/05/2013** à **17:09**

Bonjour,

Pour pouvoir essayer de mieux vous répondre, il faudrait connaître l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

Dans ce genre de démarches les appels téléphoniques répétés ne servent pas à grand chose et il faudrait rapidement passer à la lettre recommandée avec AR...